

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD154

présenté par

Mme Auroi, Mme Abeille, M. Baupin, M. François-Michel Lambert et Mme Allain

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 31, après les mots :

« de la compétitivité »,

insérer les mots :

« et de la durabilité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une approche multifonctionnelle est essentielle pour préserver, dans une perspective du développement durable, le potentiel des services collectifs attendus des forêts françaises, du point de vue notamment de la biodiversité, de la qualité de l'eau, de la captation du carbone et de la valorisation des paysages. Si le développement de la filière bois est essentielle pour la vitalité économique et la transition énergétique, il faut également veiller à ce que les impératifs de compétitivité économique ne sacrifient pas les autres dimensions des espaces forestiers.

Cet précision rédactionnelle permet d'assurer que la durabilité des espaces forestier est d'égale importance que leur performance économique, en accord avec les orientations de ce projet de loi.